

MAIRIE INGRANNES

45450

Tel : 02 38 57 13 08

mairie.ingrannes@wanadoo.fr

Délibération 2022-025 du Conseil Municipal Séance du 04 juillet 2022 reportée au 11 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux le quatre juillet à 19h30 s'est réuni en mairie, le Conseil Municipal de la commune d'Ingrannes sous la Présidence de M. POILANE Éric, Maire.

Date d'affichage et d'envoi de la convocation : le 27 juin 2022

Le quorum n'ayant pas été atteint ce jour, la séance est reportée au 11 juillet 2022.

L'an deux mil vingt-deux le onze juillet à 19h30 s'est réuni en mairie, le Conseil Municipal de la commune d'Ingrannes sous la Présidence de M. POILANE Éric, Maire.

Nombre de conseillers : 13

Nombre de présents : 7

Nombre de conseillers ayant donné procuration : 3

Nombre de votants : 10

Etaient présents :

POILANE Eric, Maire

MORIN Bernard, Adjoint

DUBOURG Hervé, LEITE Paul, MARTIN Vincent, MASSAS Jean-Christophe, MOUSSIER Loïc, PERY Cécile, conseillers.

Absent ayant donné procuration :

BAIN Guillaume ayant donné pouvoir à MASSAS Jean-Christophe.

BLUSSON Nicolas ayant donné pouvoir à POILANE Eric

PERCHERON Isabelle ayant donné pouvoir à MOUSSIER Loïc

Absents excusés : RAPINE Robert, MICHAUX Dany.

Le quorum n'étant pas nécessaire, Monsieur le Maire ouvre la séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL PRECEDENT

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte rendu du précédent conseil.

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

DUBOURG Hervé est élu secrétaire de séance.

Le Maire,
Éric POILANE

